

FINANCEMENT DU PARITARISME

Contribution 2024 basée sur le nombre
de salarié déclaré sur la DSN 2023

**Date limite de Déclaration
31 Mars 2024**

Votre entreprise relève de la branche : Convention collective des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet du 13 mars 1969. (IDCC 500-brochure 3148- Code APE 46.41Z, 46.42Z, 46.49Z. Accord de financement du dialogue social du 11 avril 2019)

Siren : _____
Raison Sociale : _____

Organisme Collecteur
GEXEL Collect' pour l'ACJTM
BP 30006
91311 Leuville sur Orge

Téléphone : _____ Email : _____

Siren : _____ Code NAF : _____

Activité Principale : commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet

NE FAIRE QU'UN SEUL BORDEREAU POUR LE SIEGE ET SES ÉTABLISSEMENTS ET GROUPE

Ne pas oublier de remettre nos références sur toute correspondance _____ / _____

Détermination de la Contribution **2024 majorée**

Effectif déclaré dans la DSN 2023 =>	Contribution due
Vous avez de : 1 à moins de 10 Salariés	372 €
Vous avez de : 10 à moins de 50 Salariés	930 €
Vous avez de : 50 à moins de 300 Salariés	1 860 €
Vous avez 300 salariés et plus	3 720 €

Gexel Collect' pour le compte l'ACJTM
À l'ordre de : BP 30006
91311 LEUVILLE SUR ORGE

Montant à régler :

Cocher le mode de règlement choisi *CB **Virement ***Chèque

* Règlement par CB sur notre site www.gexel.fr en mentionnant :
N° du Dossier _____ / N° Ordre _____ / N° de Société : 128

** Règlement par Virement : IBAN FR27 2004 1010 1237 6458 6G03 339 – BIC PSSTFRPPSCE
références à rappeler impérativement N° d'ordre : _____
Communiquez impérativement votre N° SIREN dans le motif de virement

*** Règlement par chèque à l'ordre de **Gexel Collect'** à envoyer avec le bordereau l'adresse ci-dessus.
Référence à mettre au dos du chèque _____

**Tout virement
sans numéro de
siren ne pourra
pas être affecté**

Nom Prénom, Fonction
Cachet et Signature

A
le

**Déclaration et
paiement
directement en
ligne sur notre
site www.gexel.fr**

Si vous n'avez pas encore payé la Contribution pour l'année 2023 (nombre de salarié 2022), veuillez-nous contactez au 01 69 88 10 00
La société GEXEL traite vos données personnelles à des fins de collecte pour l'ACJTM.
Conformément à la Réglementation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données.
Pour plus d'information sur ce traitement, merci de consulter le site gexel.fr ou de prendre contact par mail à gxl@gexel.fr